



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cancer

Question écrite n° 63823

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'annonce d'enquête épidémiologique qu'il a faite sur les conséquences sanitaires de Tchernobyl. Ainsi, dans les années qui ont suivi, la France a vu augmenter le nombre des cancers de la thyroïde. Lors du passage du nuage radioactif en 1986, le département des Alpes-Maritimes a été particulièrement touché. Il souhaite donc savoir à quelle date seront connus les résultats et si, compte tenu de l'intérêt que les parlementaires attachent à cette question, les résultats et les conclusions seront communiqués à l'ensemble des parlementaires.

Texte de la réponse

A la demande du ministre délégué à la santé, une enquête épidémiologique nationale est engagée en réponse aux préoccupations sanitaires concernant l'augmentation des pathologies thyroïdiennes. Cette enquête est confiée à L'Institut national de veille sanitaire (INVS). Son cadre de travail a été rendu public le 14 mai 2001, au cours de la conférence de presse périodique du ministère de la santé. Les travaux comprennent le renforcement de la surveillance épidémiologique des cancers thyroïdiens et, de manière générale, un plan de soutien aux registres de cancers. C'est sur cette base que seront menées, en liaison avec l'INSERM, des études scientifiques sur les facteurs de risques éventuels, dont l'exposition aux retombées de Tchernobyl. Ces travaux s'appuieront sur les études préalables de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire et de l'INVS publiées en décembre 2000 et sur les initiatives locales engagées. Les premiers résultats, portant notamment sur les questions relatives à l'amélioration du diagnostic, du dépistage et de la prise en charge, seront prochainement présentés. En complément de ces investigations épidémiologiques, l'Office de protection contre les rayonnements ionisants coordonne des campagnes de mesures radiologiques, notamment en Corse. Enfin, conformément aux principes de transparence que le Gouvernement applique en matière de sécurité sanitaire, les résultats obtenus seront systématiquement rendus publics.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63823

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3943

Réponse publiée le : 17 décembre 2001, page 7306